

Communiqué de presse

Paris, le 13 octobre 2022

Une prime pour les un·es, le mépris pour les autres !

SUD éducation a appris qu'une prime serait versée aux personnels de direction pilotes de PIAL.

Mesure inique alors que les AESH subissent de plein fouet les effets de la hausse des prix. Depuis son instauration en août 2021, la grille salariale des AESH a été modifiée 3 fois sous l'effet de l'inflation. Après la dernière revalorisation du salaire minimum au 1er mai 2022, les échelons des indices 1 et 2 sont tombés sous le SMIC, l'indice de l'échelon 3 le talonne.

Le rattrapage opéré par les services de paye pour aligner tout le monde au nouvel indice plancher est l'arbre qui cache la forêt : le ministère ne s'est même pas donné la peine de refaire une nouvelle grille, et ce malgré les alertes de plusieurs syndicats dont SUD éducation.

Mesure inique également, car cette prime vient récompenser celles et ceux qui organisent la mutualisation des moyens d'accompagnement au regard d'une logique budgétaire qui n'a pas sa place dans le service public d'éducation. Les PIAL c'est la maltraitance des AESH et des élèves en situation de handicap. **À l'opposé, SUD éducation revendique des moyens pour une école réellement inclusive. Les moyens d'accompagnement doivent correspondre aux besoins réels des élèves.**

SUD éducation dénonce cette prime aux pilotes de PIAL.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



SUD éducation revendique l'abandon des PIAL et de la logique de mutualisation

SUD éducation revendique pour les AESH :

- **la titularisation sans condition de concours, d'ancienneté ni de nationalité de toutes les AESH dans un corps de fonctionnaire par la création d'un métier d'éducateur·trice scolaire spécialisé·e ;**
- **l'augmentation des salaires avec une grille de progression salariale à l'ancienneté, un salaire minimum à 2200 euros bruts (soit environ 1870 euros nets, primes et indemnités comprises) ;**
- **l'accès à la prime REP/REP+ au même titre que les autres personnels, comme le ministre l'a annoncé il y a quelques jours ;**
- **la reconnaissance d'un temps plein pour 24 heures d'accompagnement auxquelles s'ajoutent les heures connexes pour le travail de préparation, de suivi et de concertation ;**
- **une véritable formation initiale et continue, sur temps de service ;**
- **la création de brigades de remplacement pour assurer le remplacement des collègues absent·es ;**
- **un droit à la mobilité, interacadémique et intra-académique.**